



Licence Génie civil Ingénierie des travaux du BTP

Domaine : sciences, technologies, santé

Licence STS mention Génie civil parcours Ingénierie des travaux du BTP

Crédits : 180 ECTS code LG035-p2 (RNCP habilitation n° 20141174 pour 5 ans - Arrêté du 24 août 2016)

Niveau d'entrée : bac ou bac+2 - Niveau de sortie : certification de niveau II **bac+3**

Objectifs et compétences visées

Le premier objectif de la licence est de permettre aux élèves du Cnam de poursuivre leurs études en cycle ingénieur.

Le second objectif du parcours travaux est de former des cadres techniques de chantier.

Les compétences visées sont :

- Mobiliser les ressources d'un large champ de sciences fondamentales,
- Maîtriser le champ scientifique et technique de la spécialité,
- Prendre en compte des enjeux industriels, économiques et professionnels : compétitivité et productivité, innovation, propriété intellectuelle et industrielle, respect des procédures qualité, sécurité,
- Respecter les valeurs sociétales : connaissance des relations sociales, environnement et développement durable, éthique,
- Maîtriser les enjeux de la construction durable,
- Mettre en œuvre une veille technologique et réglementaire dans un contexte européen. Rédiger un mémo technique et communiquer,
- Maîtriser la construction tous corps d'état et la technologie des ambiances,
- Produire, éditer et contrôler un plan d'exécution à l'aide de logiciel de CAO/DAO,
- Estimer le coût d'un ouvrage,
- Collaborer avec les différents services de l'entreprise,
- Réceptionner et étudier le dossier technique transmis par l'architecte et étudier la faisabilité de l'ouvrage,
- Maîtriser la gestion de projets de construction,
- Préparer un chantier,
- Piloter et coordonner les intervenants,
- Gérer un marché de travaux de la signature du contrat au parfait achèvement,
- Manager la qualité, d'environnement et de sécurité (QSE),
- Manager la sécurité et la protection de la santé (SPS),

Débouchés

Chargé d'études méthodes de construction, Conducteur de travaux, Responsable qualité sécurité et environnement, Coordonnateur, Ordonnancement, Pilotage et Coordination de chantier, Coordonnateur Sécurité, Protection de la Santé, Conducteur d'opérations...

La licence L1+L2 permet d'obtenir le diplôme d'établissement Conducteur de travaux (DIE54). La L3 obtenue permet d'intégrer le cycle de spécialisation d'ingénieur travaux (CYC65) sous réserve de validation de l'examen d'admission.

Codes ROME les plus proches :

F1103 : Contrôle et diagnostic technique du bâtiment - F1105 : Études géologiques - F1106 : Ingénierie et études du BTP - F1201 : Conduite de travaux du BTP - F1202 : Direction de chantier du BTP.

Public concerné

Salariés en activité, en congé individuel de formation, en reconversion professionnelle, demandeurs d'emploi, contrats d'apprentissage.

Conditions d'accès

Accès en L1 : être titulaire d'un bac, DAEU ou d'un diplôme admis en dispense d'acquis d'études supérieures (VES) ou de l'expérience professionnelle (VAE / VAP85).

Accès en L3 selon les conditions suivantes :

- soit être titulaire du diplôme d'établissement Conducteur de travaux (DIE54) ;
- soit être titulaire d'un bac+2 ou d'une certification professionnelle de niveau III ou reconnue équivalente dans le secteur de la construction ;
- soit justifier d'un niveau de formation bac+2 et effectuer une procédure de validation d'études supérieures (VES) ;
- L'accès en L3 suppose la validation de pré-requis pour les bac+2 issus de filières particulières (cf. tableau en p. 2)
- Dispenses possibles au titre de la VES (cf. service accueil)

OU par la VAE (validation des acquis de l'expérience) ou la VAP85 (validation des acquis professionnels - décret 1985).

Calendrier prévisionnel 2017-2018

	semestre 1	semestre 2
Ouverture des préinscriptions en ligne le lundi 5 juin 2017		
Inscriptions jusqu'au	mar. 31/10/2017	sam. 31/03/2018
Début des cours	lun. 18/09/2017	lun. 26/02/2018
Interruption des cours	sam. 16/12/2017	-
Reprise des cours	lun. 8/01/2018	-
Fin des cours	sam. 10/02/2018	sam. 30/06/2018
Semaine de révisions	sem. du 12/02/2018	sem. du 2/07/2018
Examens 1ère session	sem. du 19/02/2018	sem. du 9/07/2018
Examens 2nde session	du 27/08/2018 au 8/09/2018	

**** Document non contractuel - les informations contenues peuvent donner lieu à des modifications ****



Conservatoire national des arts et métiers de La Réunion

Equipe pédagogique nationale **Bâtiment et énergie**

Conservatoire national des arts et métiers

Parcours de formation

Description du parcours L1 (60 ECTS)

		ECTS	Modalités	Examens	Coefficients (1)	
SEMESTRE 1						
CCV021	Dessin assisté par ordinateur	6	TP		1	
CCV113	Eco-construction	6	cours		1	a
CCV119	Métré, études de prix et économie de la construction	6	cours		1	
MVA013	Bases scientifiques (Mathématiques)	6	cours		1	a
SEMESTRE 2						
CCV001	Résistance des matériaux appliquée à la construction	6	cours		1	
CCV003	Physique du bâtiment	6	TP		1	
CCV016	Matériaux de construction	6	cours		1	
UACN08	Expérience professionnelle L1	18				

Description du parcours L2 (60 ECTS)

		ECTS	Modalités	Examens	Coefficients (1)	
Enseignements proposés entièrement à distance						
CCV004	Béton armé et précontraint	6	foad		1	d
CCV031	Notions juridiques pour le conducteur de travaux	6	foad		1	
SEMESTRE 1						
CCV008	Constructions métalliques et bois	6	cours		1	d
CCV029	Technologie de chantier	6	cours		1	a
GGC002	Eléments de mécanique des sols et introduction à la géotechnique	6	cours		1	
SEMESTRE 2						
CCV005	Topographie	6	TP		1	
CCV030	Organisation de chantier	6	TP		1	b
UACN09	Expérience professionnelle L2	18				

ECTS : système européen de transfert et d'accumulation de crédits

Eq. équivalences possibles pour les élèves ayant obtenu d'autres UE du Cnam (cf. service accueil)

FOAD : ces UE sont proposées en formation ouverte et à distance via d'autres centres organisateurs

(1) coefficients appliqués dans le calcul de la moyenne générale pondérée

(cf. conditions de délivrance par compensation)

Modalités d'évaluation : rapport/dossier à rendre - examen sur table - soutenance orale
Suite à la consolidation de l'offre de formation en bâtiment et construction, un certain nombre d'UE ont été supprimées ou fusionnées. Pour les élèves déjà engagés dans le parcours et ayant validés d'anciennes UE, des mesures transitoires sont applicables (se rapprocher du service accueil).

Prérequis :

- si bac+2 scientifique et technique hors secteur de la construction : valider CCV113 (6 ECTS) et CCV029 (6 ECTS),
- si licence d'architecture : valider MVA013 (6 ECTS) et CCV029 (6 ECTS),
- d'autres UE de remise à niveau peuvent être requises selon le profil du candidat et sur recommandations du responsable pédagogique.

Des dispenses d'unités d'enseignement au titre de la VES sont possibles, se renseigner auprès du service accueil.

L'accès en L3 peut également se faire par le dispositif de la validation des acquis professionnels (VAP85) pour les élèves possédant une expérience professionnelle conséquente en rapport avec les métiers de la construction, de l'architecture et de l'immobilier. Dans le cas contraire il est conseillé de s'orienter vers un titre de niveau III.

Description du parcours L3 (60 ECTS)

		ECTS	Modalités	Examens	Coefficients (1)	
SEMESTRE 1						
CCV121	Gestion de projet de construction	6	cours		3	
CCV127	Droit de la construction	6	cours		3	
GGC112	Mécanique des sols, fondations et murs de soutènement	6	cours		3	Eq.
SEMESTRE 2						
CCV101	Sciences de l'ingénieur appliquées au BTP	6	cours		3	Eq. c
CCV107	Résistance des matériaux pour l'ingénieur constructeur	6	cours		3	Eq. c
CCV122	Préparation de chantiers	6	cours		3	b
CCV123	Gestion de chantiers	6	cours		3	
UA2B12	Test d'anglais (Bulat niveau 1)	2	test			d
UACN15	Expérience professionnelle L3	16	rapport			

a. CCV113, CCV029 et MVA013 : prérequis d'accès en L3 selon profil du candidat.

b. CCV030 et CCV122 : ces UE ne proposent pas de seconde session d'examen en raison de la particularité du projet à rendre.

c. L'UE MVA101 peut être admise en équivalence pour la CCV101. Les UE CCV101 et CCV107 doivent être suivies la même année.

d. La CCV004 et CCV008 nécessitent d'avoir suivi au préalable la CCV001.

Expérience professionnelle

Au moment de la demande de diplôme, il faudra justifier d'une expérience professionnelle de 3 ans dont un an dans la spécialité du bâtiment et de la construction en position de technicien supérieur avec une évolution vers la prise d'autonomie. Elle doit être attestée par un responsable hiérarchique de l'entreprise et fait l'objet d'un rapport d'activité. Le rapport doit permettre d'avoir une vision précise de l'expérience professionnelle de l'élève et des missions qui lui sont confiées en lien avec le référentiel du diplôme. Les missions confiées doivent être analysées en termes de compétences professionnelles. À défaut, un stage de 6 mois dans la spécialité sera exigé. (cf. conditions de délivrance) Un examen anticipé de l'expérience devra être demandé à la fin du 1^{er} semestre de L3.

L'admission à l'EICnam est admise en équivalence et permet la délivrance de la Licence.

Pour en savoir plus, <http://btp.cnam.fr/>

Anglais et test Bulat

d. L'obtention du diplôme est soumise à la validation du niveau 1 du test Bulat. (cf. conditions de délivrance). Une équivalence est possible avec les tests et certifications du CECRL si la durée de validité le permet. Une dispense peut être admise au titre de la VES ou de la VAE. (se rapprocher du service accueil)

Pour la préparation au test Bulat, des cours d'anglais le samedi matin sont proposés aux élèves qui le souhaitent, selon leur niveau de pratique à l'entrée en formation.

CECRL : Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues

Conservatoire national des arts et métiers

Conditions de délivrance

Pour la délivrance du diplôme, toutes les conditions suivantes doivent être réunies :

1. Justifier des conditions d'accès et de pré-requis

Justifier des conditions d'accès (cf. conditions d'accès page 1). **Ces conditions sont exigibles à la demande du diplôme et non à l'inscription.**

2. Validation des enseignements (UE)

par capitalisation : dans la mesure où les élèves du Cnam ne sont pas en formation initiale, ils s'inscrivent dans des parcours individualisés dans lesquels les UE validées sont acquises à vie et peuvent être utilisées dans d'autres filières de formation. Ainsi, la licence s'obtient par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours visé. L'évaluation des connaissances et des compétences dans les UE est réalisé, en règle générale, par un examen terminal ou par un contrôle continu ou encore par une combinaison des deux. Pour certains enseignements, une présentation orale peut également être demandée à l'élève. Une note égale ou supérieure à 10/20 est exigée pour la validation de chaque unité d'enseignement par capitalisation, et permet l'attribution des crédits correspondants à l'UE.

par compensation : les candidats peuvent aussi opter pour l'obtention de leur diplôme par le système de compensation. Ainsi, la note de 10/20 à chaque UE n'est plus obligatoire et la validation des enseignements est basée sur le calcul de la moyenne générale pondérée (à chaque UE est affecté un coefficient - cf. page 2) Selon les conditions suivantes :

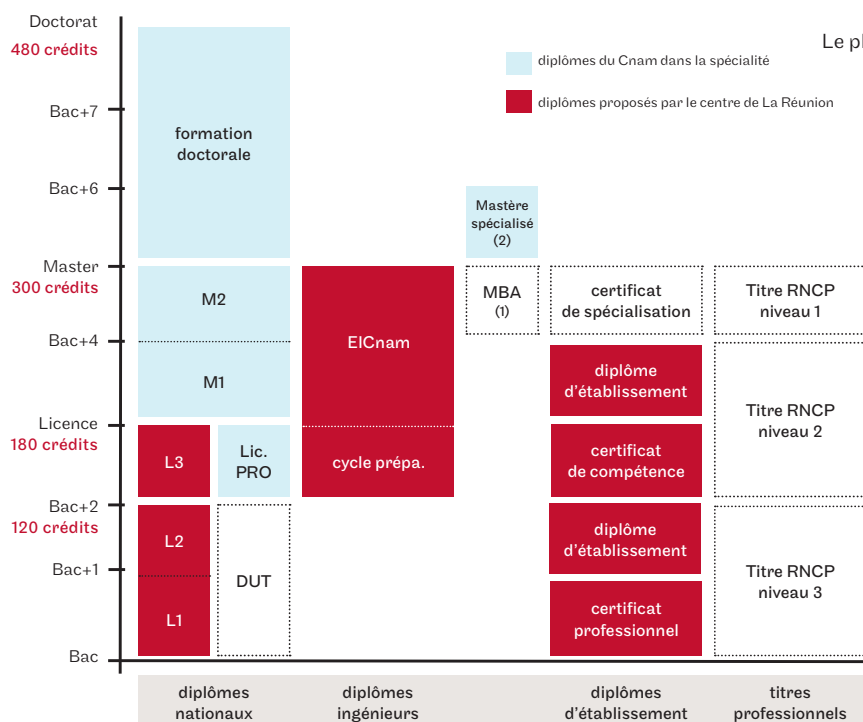
- formation en alternance : l'élève doit justifier d'une moyenne générale de 10/20 dans chacun des blocs L1, L2 et L3 ;
- formation en HTT : l'élève doit justifier d'une moyenne générale de 10/20 à l'ensemble des UE composant le cursus.

Les unités d'activité (UA) et les unités validées par la voie de la VAE ou de la VES sont exclues du dispositif de compensation. *Attention, peuvent uniquement bénéficier de ce dispositif les élèves dont la durée de la formation n'excède pas 5 ans (pour un parcours L1, L2, L3) entre la validation de la 1ère UE du cursus pour laquelle ils ont passé l'examen et la dernière et 3 ans pour un parcours L3.*

3. Validation de l'expérience professionnelle

L'expérience professionnelle fait l'objet d'un rapport d'activité dans lequel le candidat met en évidence l'adéquation de son expérience professionnelle avec le parcours choisi. Selon les cas suivants :

Diplômes du Cnam en **Bâtiment et travaux publics**



(1) Master of Business Administration - (2) label Conférence des Grandes Ecoles

- **Parcours L1, L2, L3** : justifier de 3 ans d'expérience professionnelle, dont un an dans la spécialité à un niveau correspondant au diplôme.
- **Parcours L3** : justifier d'une expérience professionnelle d'un an dans la spécialité. Dans les deux cas, si l'expérience professionnelle du candidat est hors spécialité, un stage de 6 mois, dans la spécialité, sera exigé.

Ces conditions d'expérience déterminées constituent des conditions générales. En fonction de la durée et du niveau de l'expérience professionnelle de l'élève le jury de délivrance de la licence peut être amené à moduler les caractéristiques du stage (nature et durée), sans toutefois que la durée du stage puisse être inférieure à 3 mois. Pour la formation en alternance, la durée du contrat valide de fait la condition d'expérience professionnelle.

4. Validation du niveau d'anglais

Justifier du niveau I du test Bulat (ou autre test/certification en anglais admis en équivalence).

Déroulement de la formation

Les cours se déroulent du lundi au vendredi de 17h à 21h (sauf pour les cours d'anglais qui se déroulent tous les samedis matins de 8h à 10h pour le groupe 1 et de 10h à 12h pour le groupe 2) en alternant regroupements en présentiel et webconférences (hors TP). Vous avez la possibilité de suivre les regroupements via notre plateforme de télé-enseignement (en visioconférence ou en différé). **2 présences par UE et par semestre sont obligatoires pour vous présenter aux examens.** Les élèves qui suivent les enseignements en alternance, devront justifier de leur présence en centre à raison d'une journée de 7 heures hebdomadaire. La présence aux TP est vivement recommandée.

Fréquence des cours			
	UE semestrielle		UE annuelle
	4 ECTS	6 ECTS	8 ECTS
TP	12 regroupements		
Cours	6 regroupements + 6 webconférences	7 regroupements + 6 webconférences	12 regroupements + 10 webconférences
Anglais	30 séances annuelles de 2 heures		
FOAD	entièrement à distance sans présentiel via la plateforme de télé-enseignement Plei@d		
Alternance : 1 journée de 7h / semaine en centre de formation			
durée d'un regroupement et d'une webconférence : 1H20			

Le planning est consultable sur le site Internet www.cnam.re

Examens

Les examens sont programmés à la fin de chaque semestre. Les enseignements font l'objet de modalités d'évaluation spécifiques. (cf. détails en page 2)

Chaque inscription donne droit de se présenter à deux sessions d'examens par UE (hors unités d'activité, CCV030 et CCV122). Les candidats ne sont admis à composer que pour les enseignements auxquels ils sont inscrits.

Pour valider une UE, il faut obtenir une note de 10/20 minimum. L'élève peut faire valoir son UE ainsi capitalisée dans d'autres parcours de formation où celle-ci est présente. (cf. conditions de délivrance ci-contre)

Il est possible de suivre les enseignements sans se présenter aux examens. Une attestation de suivi de formation pourra ainsi être délivrée sur demande.

Les résultats sont communiqués une quinzaine de jours environ après les épreuves et sont consultables en ligne sur votre espace personnel ou directement au centre régional du Port.

Aucun résultat est communiqué par téléphone ou par courriel.

pour en savoir plus, consultez notre guide : www.cnam.re



Conservatoire national des arts et métiers

Inscriptions

- Ouverture des pré-inscriptions pour l'année 2017-2018 : **05/06/2017**
- Clôture des inscriptions du 1^{er} semestre (sept. 2017 à fév. 2018) : **31/10/2017**
- Clôture des inscriptions du 2nd semestre (mars à juin 2018) : **31/03/2018**

Voir détails calendrier en page 1.

Après avoir pris connaissance des modalités de formation et de son déroulement, procédez dans un premier temps à votre pré-inscription sur le site www.cnam.re en prenant soin de renseigner rigoureusement chacune des rubriques de votre dossier.

Cette procédure sans engagement ne vaut pas inscription. **Votre inscription au centre régional du Cnam de La Réunion ne devient définitive qu'une fois votre dossier validé auprès de nos services.**

(cf. pièces à rapporter au centre régional du Port ci-dessous).

Pour tout renseignement, contactez le service accueil :

◇ par téléphone au 0262.42.28.37

◇ par mail à info@cnam.re

◇ horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h15 à 12h15.

Pièces à fournir

- un CV détaillé à jour
- une lettre de motivation
- la photocopie des diplômes obtenus
- l'attestation d'emploi (téléchargeable sur www.cnam.re) ou dernier bulletin de salaire **OU** attestation de pôle emploi de moins de 15 jours **faissant apparaître la catégorie de demandeur d'emploi**
- un justificatif de la couverture sociale
- la photocopie d'une pièce d'identité (ou titre de séjour pour les personnes de nationalité étrangère)
- 2 photographies d'identité récentes au format 3,5 x 4,5 cm portant, au dos, votre nom et l'intitulé de la formation
- la photocopie des attestations de réussite à des UE obtenues dans d'autres centres régionaux
- le titre de paiement pour la participation aux frais de formation à l'ordre de l'AGCnam **OU** attestation de prise en charge par l'employeur (téléchargeable sur www.cnam.re) - si cette attestation n'est pas signée par l'employeur, des chèques d'un montant équivalent au tarif pour une personne inscrite à titre individuel seront obligatoirement établis à l'ordre de l'AGCnam).

Les frais de dossier et le DIB au titre de l'année en cours (soit 168 €) sont exigibles dès le jour de l'inscription. **Tout dossier incomplet (pièce manquante ou rubrique non ou mal renseignée) ne sera pas accepté.**

Résiliation

Les candidats disposent d'un délai de rétractation de **10 jours après le dépôt de leur dossier** d'inscription. Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu, le stagiaire est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, il peut résilier le contrat. Seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat. Si la demande de résiliation a lieu au-delà du délai de rétractation prévu, les frais d'inscription de 168 € ne seront pas restitués. **La demande de résiliation doit impérativement faire l'objet d'un courrier recommandé avec accusé de réception.**

Tarifs 2017-2018

Les tarifs ci-après sont donnés à titre indicatif et sont révisables annuellement après approbation du Conseil d'Administration. Nous nous tenons à votre disposition pour obtenir un devis détaillé.

Tarif prise en charge individuelle	individuel payant	demandeur d'emploi *
Frais de dossier ¹	18€	18€
Droit d'inscription forfaitaire ²	150€	150€
Droit complémentaire par UE (tarification hors FOAD)	60€ / ECTS	Cat. 1 à 4 : 12€ / ECTS Cat. 5 à 8 : 36€ / ECTS
Droit complémentaire par UE ³ (tarification FOAD)		200€ / UE
Cours d'anglais du samedi ⁴	360€	Cat. 1 à 4 : 72€ Cat. 5 à 8 : 216€
Test Bulat	60€	60€
Rapport d'expérience professionnelle	152€	152€

* sur présentation des justificatifs (cf. pièces à fournir pour l'inscription)

Cat. 1 à 4 : inscrit à Pôle emploi en catégories 1 à 4

Cat. 5 à 8 : inscrit à Pôle emploi en catégories 5 à 8 - tarif applicable **UNIQUEMENT** après accord de la direction.

Tarif prise en charge employeur

Dans le cadre d'un contrat ou d'une période de professionnalisation, la formation est prise en charge par l'entreprise via son Opca (organisme collecteur des cotisations de formation) et le stagiaire bénéficie d'une rémunération. N'hésitez pas à consulter nos conseillers pour étudier le financement le plus approprié.

Possibilité de prise en charge totale ou partielle : plan de formation de l'entreprise, congé individuel de formation (Cif), contrat/période de professionnalisation, contrat de sécurisation professionnelle (CSP), convention de reclassement professionnel (CRP)...

Tarif validation ⁵	Tout public
VAE - validation de l'expérience professionnelle	1200€
VAP85 - validation des acquis professionnels (décret 1985)	520€
VES - validation des études supérieures	300€

VAE pour valider tout ou une partie d'un diplôme par l'expérience ; VAP85 pour obtenir l'accès à un diplôme par l'expérience sans avoir les pré-requis nécessaires ; VES pour valider ses études supérieures et obtenir des équivalences au Cnam. Demandez un rendez-vous avec notre conseillère en validation.

¹ pour la première inscription au centre régional du Cnam uniquement - ² droit individuel de base d'un montant forfaitaire de 150 € payable au titre de chaque année universitaire d'inscription - ³ pour les unités d'enseignement (UE) qui ne sont pas ouvertes ni proposées à La Réunion mais dont des enseignements sont dispensés en formation ouverte à distance (FOAD) dans un autre centre organisateur Cnam, le tarif est de 200€/UE quel que soit la prise en charge - ⁴ cours de préparation au test Bulats et sur la base de 6 ECTS. Prévoir 10 € de location par ouvrage (1 par semestre) + 50 € de dépôt de garantie (non encaissé et restitué lors du retour en bon état de l'ouvrage) - ⁵ Les frais d'inscription sont inclus.

“Ma réussite, c'est le cnam !”



Centre régional du Port

18 rue Claude Chappe ZAC 2000
Tél. 0262 42 28 37 - Fax : 0262 55 68 27
info@cnam.re

du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30
et de 13h30 à 17h00
et le vendredi de 8h15 à 12h15

Centre d'enseignement de St Louis

Contact : Stéphanie LATCHOUMY
slatchoumy@cnam.re

18, rue Marius et Ary Leblond
tél. : 0262. 55 90 69 - fax : 0262. 55.90 46
permanences de 15h00 à 21h00 du lundi au vendredi et
de 8h00 à 12h00 le samedi matin

Centre d'enseignement de St Benoît

Contact : Marie Laly ANANDRAYEN
lanandrayen@cnam.re

1, rue Sully Brunet
Tél. 0692 69 60 81
permanences de 16h30 à 21h00
du lundi au vendredi